

service public Bruxelles Formation, en application de l'arrêté royal portant exécution de la loi du 4 décembre 2012 modifiant le Code de la nationalité belge.

Pour rappel, cet arrêté précise les documents pris en considération en tant que preuve de la connaissance minimale d'une des trois langues nationales, dont l'attestation de réussite délivrée par un organisme public de formation professionnelle. Bruxelles Formation a cependant travaillé en étroite collaboration avec le Service public fédéral (SPF) Justice dans l'élaboration de ce projet.

Bruxelles Formation est en capacité d'accueillir 500 candidats par an. Un formateur de Bruxelles Formation spécialisé en langues se consacre à l'élaboration et l'organisation de ces tests linguistiques.

Pour lancer ce nouveau service, Bruxelles Formation bénéficie d'un cofinancement d'impulsion de 20.000 euros du Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI).

Si, je suis particulièrement fier que Bruxelles Formation soit le premier acteur public à s'approprier ce projet, je lui ai cependant demandé d'amorcer des collaborations avec d'autres acteurs potentiels, tels que le Forem et le réseau d'enseignement de promotion sociale. Je souhaiterais que ces acteurs se lancent également dans le développement d'une telle offre de service, éventuellement sur la base de l'expertise développée par Bruxelles Formation.

Nous ne disposons que d'un chiffre très approximatif du nombre de candidats potentiels à la passation des tests linguistiques. En cas de demandes massives, l'administration de Bruxelles Formation ne pourrait faire face seule à la demande. Il convient donc que ce type de service puisse être reproduit et accessible en suffisance sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est très clairement une obligation de service public.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. le président.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je remercie le ministre pour ses réponses. Ces 500 places constituent une première initiative sans doute louable. Il y aura d'autres besoins, et vous avez parlé d'une collaboration avec d'autres organismes, ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait également mettre sur pied. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

J'espère que vous serez attentif à prévenir une éventuelle pénurie, qui serait de nature à complexifier les démarches d'un certain nombre de personnes dans le cadre de leur acquisition de la nationalité. Je ne doute pas que vous serez attentif à l'évolution de cette offre et à son accroissement.

L'incident est clos.

(Mme Nadia El Yousfi, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Ce 14 février, de midi à 14 heures, devant le Palais de justice, s'est déroulé le "One Billion Rising", une initiative mondiale proposée par le mouvement V-Day, et qui avait pour but, en ce jour de Saint-Valentin, de mobiliser un milliard de personnes dans le monde contre les violences faites aux femmes.

Une femme sur trois est violée ou battue dans le monde, soit un milliard de femmes. En Europe, sept femmes meurent chaque jour de violences conjugales, et une sur dix est victime de violences sexuelles.

En Belgique, les chiffres alarmants dont nous disposons sont pourtant loin de refléter la réalité : 4.083 faits de viols en 2011, soit environ 11 viols par jour ! Or, seule une victime sur dix porte plainte. En effet, non seulement il existe un énorme tabou concernant cette forme de violence, mais en plus, le manque de soutien, la méconnaissance du droit des victimes et les réactions stéréotypées du système judiciaire empêchent les victimes de sortir de l'ombre. Cette année, la mobilisation a dénoncé les violences sexuelles et réclaté des mesures afin que les victimes obtiennent justice et réparation.

Ma question concerne, au niveau de la Commission communautaire française, la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles. Il est en effet essentiel que ces victimes puissent être soutenues, accueillies, prises en charge par des services compétents. Il est important que les victimes puissent disposer d'une information sur les différents services d'aide et sur les démarches urgentes à effectuer.

Le secteur de l'aide aux justiciables et la prise en charge des victimes sont des préoccupations importantes pour la Commission communautaire française. C'est dans cette optique que vous avez d'ailleurs agréé, en 2008, deux nouveaux centres d'aide aux justiciables, à savoir SOS Viol et le Centre de prévention des violences conjugales et intrafamiliales.

En Belgique francophone, SOS Viol est actuellement la seule association francophone qui s'occupe exclusivement de victimes d'agressions sexuelles. Elle offre aux victimes des informations juridiques, un accompagnement social et un suivi psychologique à court, moyen et long termes.

De son côté, l'asbl SOS Inceste Belgique a pour mission d'offrir un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien aux victimes d'agressions sexuelles intrafamiliales. Elle travaille en réseau avec des professionnels du monde psycho-médico-social et du monde juridique.

Les restrictions budgétaires de la Commission communautaire française touchent ces structures de plein fouet. Celles-ci fonctionnent surtout grâce aux bénévoles, qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs efforts pour écouter, accueillir et accompagner les victimes dans la voie de la reconstruction.

Quelles actions sont-elles entreprises pour faire connaître les différents services d'aide aux victimes de tels actes et améliorer l'information, notamment sur l'ensemble des démarches à accomplir ? Des campagnes d'information sont-elles prévues en collaboration avec les associations du secteur ? Quel soutien la Commission communautaire française accorde-t-elle à ces associations ? Et quel soutien est-il apporté par le gouvernement afin de venir en aide aux victimes d'agressions sexuelles ?

(M. Hamza Fassi-Fihri, président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Je vous remercie d'aborder une nouvelle fois au sein de cet hémicycle la difficile question des agressions sexuelles. C'est en effet un sujet qui doit mobiliser chacun et être régulièrement remis en lumière.

J'aborderai d'abord la question de la communication autour des services auxquels les victimes d'agressions sexuelles peuvent faire appel. La réponse est évidemment multiple.

En tout premier lieu, sachez que les acteurs de première ligne que sont les bureaux de police disposent du référentiel complet des services auprès desquels les victimes d'agressions sexuelles peuvent trouver un soutien psychosocial. Il existe en effet une véritable synergie entre le monde judiciaire, le monde policier et le monde associatif. Cette collaboration est aussi soutenue par des plates-formes organisées par la Région de Bruxelles-Capitale.

Il existe aussi des projets plus particuliers, que j'ai souhaité soutenir. Je pense par exemple à la démarche d'évaluation qualitative (DEQ) des services d'aide aux justiciables (SAJ). Il s'agit en réalité d'un projet commun de construction de site internet, afin d'offrir une meilleure information sur leurs services à la population.

Je songe également aux 30 ans de SOS Viol et à la publication des actes de l'association, qui a également été portée financièrement par la Commission communautaire française.

Enfin, dans peu de temps, une exposition du Service laïque d'aide aux justiciables et aux victimes sur la victimisation secondaire démarrera.

Je ne prolongerai pas la liste de ce type d'événements ayant vu le jour dernièrement, mais sachez que je continuerai à les susciter. C'est en effet par le biais de ces actions que l'on peut offrir une visibilité à cette problématique sensible et aux services qui sont offerts aux citoyens en la matière.

La semaine dernière, je me suis rendu au colloque du Centre d'appui bruxellois (CAB), à l'Université libre de Bruxelles, pour soutenir ce service aujourd'hui en grande difficulté. Ce service, qui a pour mission le suivi des délinquants sexuels et travaille en lien avec la justice, est injustement méconnu. Or, c'est un service très important, qui permet d'offrir un accompagnement thérapeutique aux auteurs des délits sexuels et d'enrayer ainsi la récidive. Malheureusement, le service a un souci avec le Service public fédéral (SPF) Justice : on lui demande de quitter ses locaux. La ministre de la Justice, qui a été invitée au colloque du CAB, n'est pas venue. Il faut soutenir ce centre important.

Si les auteurs de délits sexuels appartiennent à toutes les classes sociales et sont de toutes les origines, on remarque aujourd'hui l'émergence d'un nouveau type de délinquant sexuel : des personnes particulièrement fragilisées, qui, psychologiquement ou physiquement, se sentent isolées, victimes de tabous, d'obscurantisme, de manque d'éducation ou qui ont

parfois coupé tout dialogue autour de la sexualité. Ce sont des personnes auxquelles on n'a pas appris les codes, qui n'ont pas eu l'occasion de parler, d'échanger, de débattre, de s'épancher sur la sexualité, ou plus simplement encore, sur des valeurs aussi fondamentales que le respect de soi et des autres.

Vis-à-vis de ces personnes, la puissance publique doit intervenir. L'État a ici un rôle fondamental à jouer.

Dans ce cadre, en tant que ministre de l'Action sociale, de la Famille, du Sport, de la Culture, je pense qu'il y a aussi des combats à mener sur plusieurs fronts.

D'abord, vous en avez parlé, celui de la libération de la parole. Il est important que chacun, quelle que soit son origine ou le milieu dans lequel il évolue, continue d'avoir la possibilité de parler de sexualité, en toute liberté et sans jugement. C'est pourquoi, je vais continuer à soutenir tous les services de proximité accessibles, où des professionnels formés à ces thématiques pourront accueillir tout un chacun.

Ce n'est pas par hasard que j'ai soutenu le projet éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras). Nous sommes allés dans des écoles où les jeunes et les moins jeunes n'avaient jamais eu d'animation Evras. Certains se font leur propre éducation sexuelle à travers internet. Or, vous le savez, on peut trouver le meilleur comme le pire sur la toile. Il faut donc absolument donner à tous nos jeunes accès à ce type d'animation. C'est toute la question des codes sociaux qui est évoquée dans le cadre de ces ateliers, avec des prises de parole en toute liberté, sans jugement, ni tabou. On arrive ainsi à déconstruire des schémas de pensée parfois archaïques.

J'en viens au cœur de vos questions. Quel est le soutien accordé par la Commission communautaire française aux services d'aide aux victimes ? Le secteur de l'aide aux justiciables et aux victimes représente à lui seul plus de 1.100.000 euros annuels. À cela s'ajoutent les 12.000 euros annuels octroyés à SOS Inceste et quelques projets en initiatives pour SOS Viol ou le Centre d'appui bruxellois.

Concernant l'implication du gouvernement bruxellois dans l'aide aux victimes d'agressions sexuelles, les ministres impliqués dans la construction du nouveau Plan d'action nationale 2014-2018 de lutte contre les violences intrafamiliales et liées à l'honneur lui ont intégré la lutte contre les violences sexuelles, qu'elles soient intra- ou extrafamiliales. Ce plan est piloté par la ministre fédérale de l'Égalité des chances, via l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), et sera donc prochainement complété par des objectifs et des actions précis, concertés avec le secteur.

Soyez assurée que la Commission communautaire française s'inscrit pleinement dans ce plan, car je tiens à ce que la lutte contre les violences conjugales soit un combat chaque jour plus incisif.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Je vous remercie, Monsieur le ministre. Je ne doute pas de votre volonté de poursuivre ce combat quotidien.

Il faut souligner que la plupart des viols sont perpétrés par une personne connue de la victime, soit un partenaire ou un ex-partenaire, un parent, un proche, un collègue : 74% des victimes connaissent leur agresseur.

À la suite d'un sondage qui a été mené, Amnesty International et SOS Viol lanceront ce 6 mars une grande campagne sur le

thème "Quand c'est non, c'est non". Les chiffres montrent que la gravité du phénomène nécessite une approche coordonnée.

Il est interpellant de voir combien le secteur, malgré les subsides dégagés, continue à souffrir du manque de moyens pour répondre aux demandes et se faire connaître du grand public. Pour ce faire, les campagnes doivent être plus régulières.

Cette lutte contre les violences de genre passe par l'éducation. Le projet Evras doit passer à la vitesse supérieure pour donner à tous les enfants la même chance de participer aux animations.

J'ai mentionné dans mon interpellation l'association SOS Inceste, qui voit les demandes qui lui sont adressées augmenter : en 2012, il y a eu 683 appels, et 990 en 2013 ; 381 entretiens en 2012, et 536 en 2013. De nouveaux cas apparaissent également : 17 en 2012 contre 35 en 2013. Il est important de remarquer que ce service continue à être sollicité. Beaucoup de victimes sortent du silence parce que la loi a changé, le délai de prescription a été élargi.

Cette association continue à souffrir de sous-financement. Elle reçoit 12.000 euros par an, ce qui est insuffisant. Une demande d'agrément a été introduite en 2010 pour qu'elle soit reconnue comme SAJ. Malheureusement, elle n'a pas pu aboutir, faute de budget. Il est important de rappeler que cette structure risque de fermer ses portes par manque de moyens, alors que les victimes ont vraiment besoin d'un lieu qui nomme leur souffrance.

LA CANDIDATURE DE BRUXELLES COMME CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2020

DE M. AHMED MOUHSSIN

À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. le président.- La parole est à M. Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Le 4 octobre 2013, lors d'une conférence de presse, vous avez annoncé que vous alliez défendre la candidature de Bruxelles en tant que Capitale culturelle pour l'année 2020. Votre objectif est de donner du poids à votre Plan culturel pour Bruxelles.

Le projet de Capitale européenne de la culture existe depuis 1985. Il s'agissait d'une initiative conjointe des ministres de la culture grecque, Melina Mercouri, et français, Jack Lang, dans le but de rapprocher les citoyens de l'Union européenne. La première Capitale européenne de la culture fut Athènes et la première ville belge à être désignée fut Anvers en 1993, suivie de Bruxelles en 2000 et de Bruges en 2002. Mons a été désignée pour 2015.

Dans une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instituant une action de l'Union en faveur des Capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033, une liste chronologique a été établie indiquant l'ordre dans lequel les États membres peuvent accueillir une capitale européenne de la culture. Il apparaît qu'en 2020, les pays désignés sont la Croatie et l'Irlande. L'année 2030 serait la prochaine opportunité pour la Belgique, avec un appel à candidatures en 2024.

Comme indiqué dans les différents documents de l'Union européenne, une candidature se présente six ans avant l'année de programmation. Il faut remplir un premier dossier de candidature, puis un second, plus complet, si la ville passe le stade de la présélection.

Donc, selon votre souhait, pour 2020, la Belgique devrait remplir un dossier de candidature cette année. Sur le site de la

Communauté européenne, il est indiqué dans les conseils à suivre pour la procédure qu'il faut établir un budget clair et précis, qui va déterminer en partie la réussite de l'événement. Selon cette même source, il faut compter sur des financements publics de la ville à la hauteur de 77%.

Les évaluations effectuées par les autorités européennes ont démontré que le titre de Capitale européenne de la culture entraîne des retombées culturelles bénéfiques, mais qu'il a également un impact socio-économique positif. Votre annonce a suscité dans le secteur culturel et touristique bruxellois de nombreux espoirs.

Avez-vous pris contact avec les autorités européennes afin d'annoncer la candidature de Bruxelles pour 2020 ? Vous êtes-vous concerté avec les ministres communautaires de la Culture et le Premier ministre, qui est membre du Conseil ? Avez-vous pris contact afin de faire modifier la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil, qui devait être confirmée dans le courant du premier semestre 2014 ?

Lors de sa 98^{ème} session plénière des 29 et 30 novembre 2012, le Comité des Régions a donné un avis sur les Capitales européennes de la culture (2020-2033). Il a proposé quelques amendements à la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil, mais n'a pas remis en cause la chronologie proposée. Pourriez-vous me faire savoir si votre prédécesseur s'était concerté avec la Région bruxelloise pour que, lors de cette session, elle défende une place pour la Belgique en 2020 ?

Avez-vous, avec vos collègues régionaux et fédéraux, commencé à rédiger le dossier de candidature et à budgétiser les événements pour 2020 ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Je vous remercie pour votre intérêt pour le Plan culturel pour Bruxelles, et en particulier pour cette proposition de faire de Bruxelles la Capitale européenne de la culture. Je voudrais tout de même replacer cette proposition dans son contexte et vous rappeler qu'elle s'inscrit dans un ensemble bien plus vaste de mesures concrètes (73 au total) en faveur du rayonnement culturel de notre Région et de la participation culturelle du plus grand nombre.

Cet ensemble s'intitule "Culture et identité. Un Plan culturel pour Bruxelles". Il s'agit d'un plan qui a rencontré un grand succès auprès du secteur, notamment dans les associations socioculturelles. Il a d'ailleurs été salué par le Réseau des Arts (RAB) et son pendant néerlandophone le Brussels Kunstenoverleg (BKO), qui représentent près de 150 associations.

Il nous avait semblé opportun de fédérer l'ensemble des Bruxellois, francophones et néerlandophones, autour d'un projet culturel ambitieux pour Bruxelles. Plus que le résultat en lui-même, c'est bien la dynamique du rassemblement que nous avons voulu encourager au travers de cet acte symbolique.

Vous me questionnez sur les contacts qui auraient été pris dans le cadre de cette candidature, tant par mon prédécesseur en novembre 2012 qu'à mon initiative. Je vous répondrai qu'il était matériellement impossible pour mon prédécesseur d'intervenir par le biais de la Région bruxelloise auprès du Comité des Régions en novembre 2012, puisque la décision de proposer la candidature de Bruxelles a été prise dans la foulée du Plan culturel pour Bruxelles, soit près d'un an plus tard.